

Permanences publiques d'information

ET VISITE DU MÂT DE MESURES

Dans le contexte sanitaire actuel et pour la sécurité de tous, différentes mesures doivent être respectées:

- 1 Porter un masque, se désinfecter les mains, se munir d'un stylo, respecter les distances physiques et présenter votre pass sanitaire;
- 2 Réserver obligatoirement un créneau auprès d'Antoine Juillion, par téléphone au 06.25.75.76.87 (n'hésitez pas à laisser un message ou envoyer un SMS) ou par mail à : antoine.juillion@terreetlac.com

Les permanences et la visite du mât se dérouleront aux lieux et horaires suivants:

Vendredi *Permanence publique*
8 octobre **Mairie de Lesse**
2021 de 14h00 à 19h00

Samedi *Permanence publique* *Visite du mât de mesures*
9 octobre **Mairie de Chenois** **Au pied du mât (Chenois)**
2021 de 08h00 à 11h00 de 11h30 à 13h00 ou
de 13h00 à 14h30

Selon l'évolution du contexte sanitaire, ces moments d'échanges pourront être modifiés, voire reportés ultérieurement.

EN SAVOIR PLUS SUR L'ÉOLIEN



Le vrai / faux du ministère sur l'éolien:
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf



<https://fee.asso.fr/pub/paroles-delus-pourquoi-leolien-dans-nos-territoires/>



conseil.terreetlac.com



Le savez-vous ?

1. Depuis 2003, la puissance unitaire moyenne des éoliennes terrestres a été multipliée par:

- a. 1,75
- b. 3,25
- c. 80,44

2. Sur ces trois dernières années, combien d'emplois liés à l'éolien ont été créés en France ?

- a. 4 par jour.
- b. 4 par semaine.
- c. 4 par mois.

3. En considérant l'ensemble du cycle de vie d'une éolienne (de la fabrication au recyclage), quelle quantité de CO2 est émise par kWh produit ?

- a. 4 gCO2e/kWh
- b. 12 gCO2e/kWh
- c. 16 gCO2e/kWh

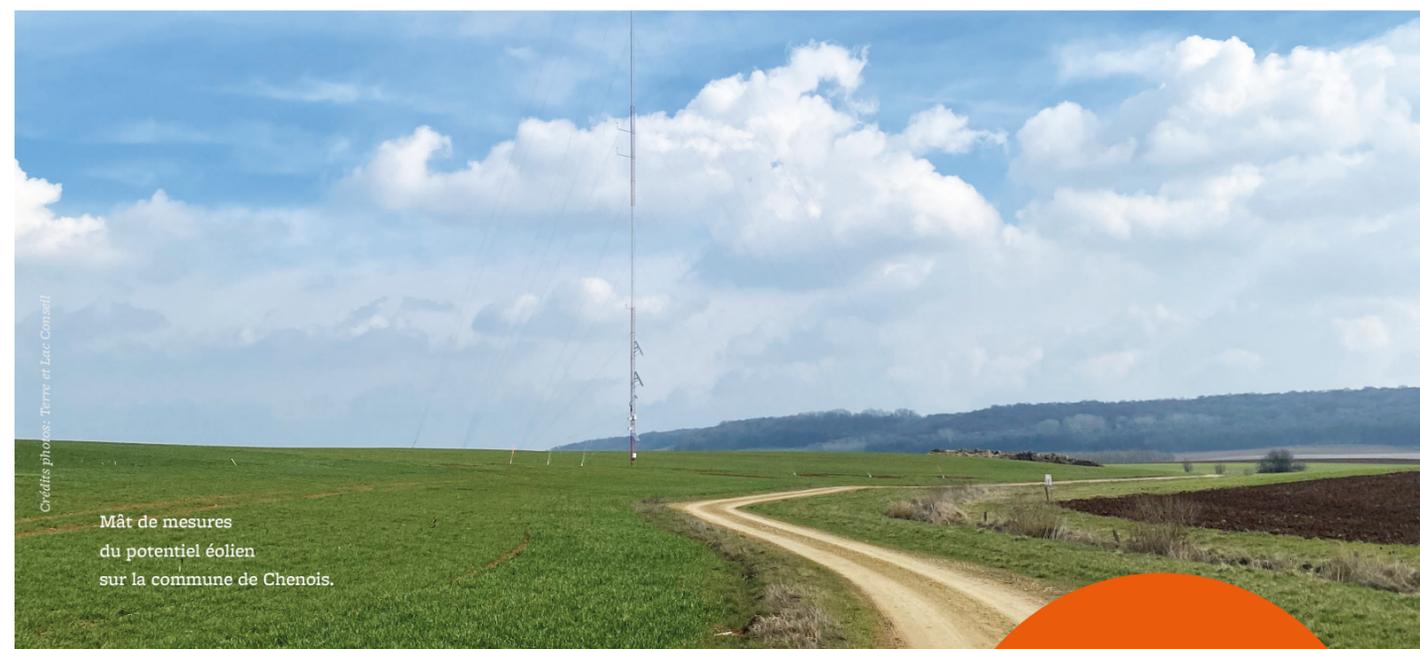
Vous avez les réponses ?

Envoyez-les par mail à antoine.juillion@terreetlac.com, le premier à trouver toutes les bonnes réponses aura peut-être une surprise !

Pour connaître les réponses, rendez-vous lors des permanences publiques d'information ou sur le prochain bulletin d'info.

BULLETIN D'INFO N°2

Septembre 2021



Crédits photos: Terre et Lac Conseil

Mât de mesures du potentiel éolien sur la commune de Chenois.

Opportunité de développement éolien

COMMUNES DE CHENOIS ET DE LESSE

Dans la continuité du premier bulletin d'info, ce nouveau bulletin vous est proposé afin de répondre aux premières interrogations, vous renseigner sur les études en cours et sur le financement participatif.

Antoine Juillion, de Terre et Lac Conseil, est chargé du bon déroulement des études et de la concertation. N'hésitez pas à le contacter pour rester informés des suites de ces initiatives ou pour participer aux temps d'échanges qui vous sont proposés.

De plus, un comité de pilotage, composé d'élus et de riverains, suit l'avancement des démarches pour une approche concertée, transparente et en adéquation avec les attentes et les besoins du territoire. Les comptes rendus de ces réunions de travail sont consultables en mairie.



Antoine JUILLION
Terre et Lac Conseil
Chargé de Mission Développement
06.25.75.76.87
antoine.juillion@terreetlac.com



Venez découvrir le fonctionnement du mât de mesures et échanger lors des permanences publiques

Les
8 et 9
octobre
2021

Participation sur inscription.
Au vu du contexte sanitaire, des créneaux sont proposés.
Plus d'infos en dernière page.

Ne jetez rien sur la voie publique - Imprimé sur du papier recyclé.

Conception graphique: Kader Hamza - www.laprojection.com

Les réponses du précédent quiz

1. Quelle a été la part de l'éolien dans la consommation électrique française au premier semestre 2020 ?



Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE

Info + : En 2020, l'éolien devient la 3ème source de production d'électricité devant le gaz et derrière le nucléaire et l'hydraulique (Source : RTE)

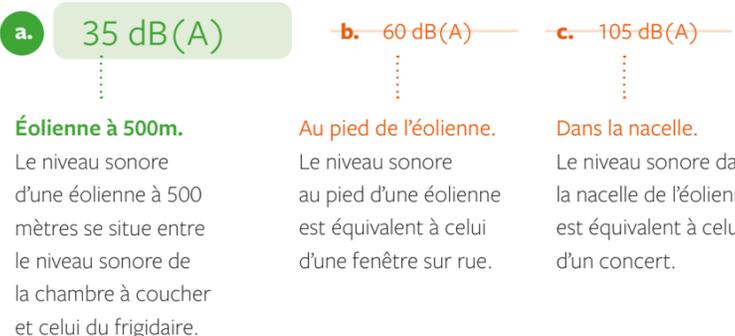
2. Quel a été le tarif moyen de l'électricité éolienne lors du dernier appel d'offre de l'État ?



Source : CRE et Eurostat.

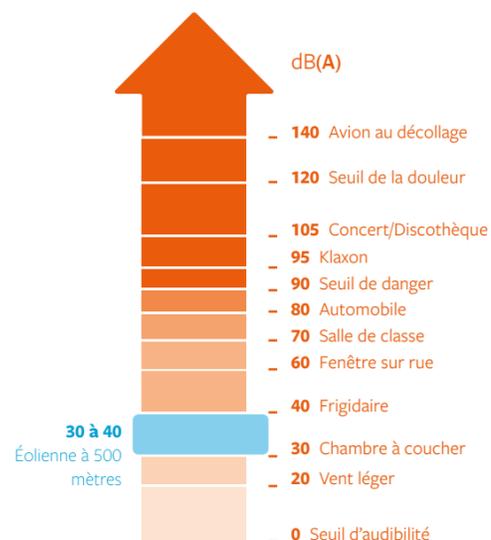
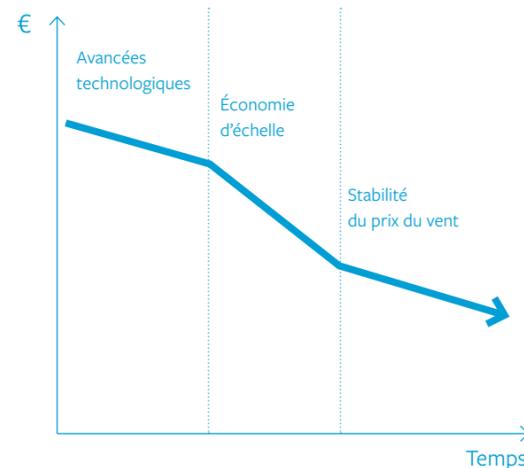
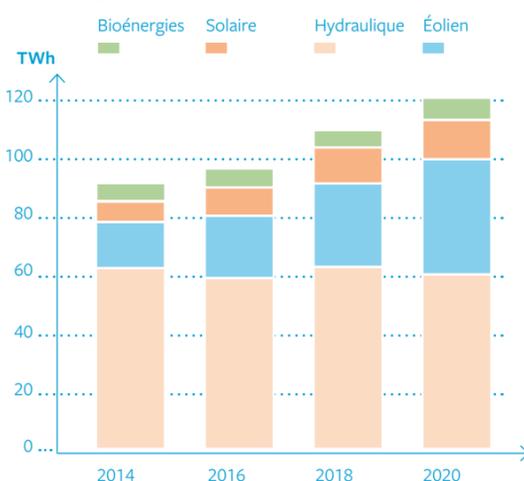
Info + : On estime qu'il pourrait atteindre 5 c€/kWh en 2030. À titre de comparaison, le coût de production d'une centrale à gaz neuve est estimé entre 9 et 10 c€/kWh (Source : Ministère).

3. Quel est le niveau acoustique moyen d'une éolienne à 500 mètres ?



Source: ADEME

Évolution de la production d'électricité d'origine renouvelable en France



Les études se poursuivent !

Les études du potentiel éolien et du milieu naturel livreront bientôt leurs premiers résultats. Les études sur le paysage et l'acoustique vont bientôt débuter.

Ces analyses réalisées par des experts indépendants visent à confirmer ou infirmer la faisabilité d'un projet éolien. Si les résultats sont positifs, plusieurs scénarios d'implantation vous seront ensuite présentés. Le meilleur scénario sera complété par des mesures ERC-A (Éviter, Réduire, Compenser - Accompagner).

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

L'étude acoustique va débiter : Si votre maison est propice aux mesures acoustiques, vous serez peut-être contactés prochainement pour l'installation d'un sonomètre dans votre jardin.



Mesures initiales

Des sonomètres sont installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude et les plus représentatives de l'environnement sonore.

Simulations

Les mesures sont analysées et corrélées avec les données météo, le relief, la végétation, etc. pour ensuite simuler l'impact acoustique des éoliennes (ou émergences sonores).



Mesures de conformité

Lorsque le parc éolien est construit, une nouvelle campagne de mesures est réalisée pour vérifier la conformité de l'installation. Si le parc n'est pas conforme, un bridage acoustique est mis en place et de nouvelles mesures sont réalisées pour vérifier son efficacité.

Respect de la réglementation

En cas de dépassement des émergences réglementaires (+ 5dB(A) le jour et + 3 dB(A) la nuit), l'implantation, le modèle d'éolienne, leur fonctionnement, etc. sont réétudiés jusqu'au respect des normes acoustiques afin d'assurer la tranquillité des riverains.

Qu'est-ce que le financement participatif ?

Il s'agit de permettre aux citoyens de placer une partie de leur épargne dans le projet éolien, de profiter des retombées économiques, mais aussi de contribuer à la transition énergétique.

Tout le monde peut ainsi choisir où placer son argent, à quoi et à qui il va servir, tout en bénéficiant d'un taux d'intérêt plus intéressant qu'un placement bancaire classique.



Cette campagne de financement pourra être organisée sur la plateforme ENERFIP, spécialisée dans les énergies renouvelables et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Par exemple, les citoyens ont investi 300 000€ sur nos projets dans la Meuse : <https://enerfip.fr/placer-son-argent/investissement-eolien/meuse-aire-argonne-ornois/>

Un prochain bulletin d'information spécifique présentera les modalités de participation.

Cette idée vous intéresse ou vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter ! (Voir coordonnées en première page)